

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 9 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Bernadette BEUVRIER	Muriel MATIFAS
Jean-Guy BRUYER	Stéphane PAPIN
Stéphane CHAPEROT	M. Alexandre POLLION
Rémy COUSYN	Nicolas SOISSON
Elisabeth DARDARD	Olivier STRUBBE
Corinne GAUTIER	Christian VERSCHEURE
Angélique GIL	Jean-Philippe VICHARD
Céline GRENIER	
Tommy LEFEBVRE	
Myriam MARTEL	

À l'exception de :

Mme Rolande OUDAILLE ayant donné procuration à Céline GRENIER

Mme Alette BALSALOBRE ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

Mme Corinne LUCO ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

M. Serge MEYZAUD absent non excusé.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 01/06/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Céline GRENIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

Restauration scolaire ; fixation du prix du repas à la date du 1er juillet 2023

2023-22

La Collectivité a confié au Délégué l'exploitation de son service public d'accueil périscolaire et extrascolaire, de la pause méridienne, de l'accueil des mercredis et de l'accueil extrascolaire par une convention d'affermage.

Par application des articles L 1411.1 et suivants aux délégations de service public, une convention d'affermage peut être modifiée dans des cas limitativement énumérés et notamment lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque.

Considérant l'augmentation des tarifs de notre prestataire au 1^{er} Janvier 2023 de l'ordre de 7 % du prix du repas.

- de l'augmentation du tarif repas de 0,18 €, soit 4.77 € à compter du 1^{er} juillet 2023 pour les enfants de Breuil-le-Vert,
- de l'augmentation du tarif repas de 0,20 €, soit 5.13 € à compter du 1^{er} juillet 2023 pour les enfants extérieurs à Breuil-le-Vert.

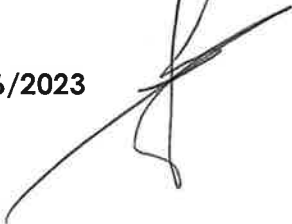
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de l'augmentation du tarif repas de 0,18 €, soit 4.77 € à compter du 1^{er} Juillet 2023 pour les enfants de Breuil-le-Vert ;

DÉCIDE de l'augmentation du tarif repas de 0.20 €, soit 5.13 € à compter du 1^{er} Juillet 2023 pour les enfants extérieurs à Breuil-le-Vert.

La secrétaire de séance,
Céline Grenier

16/06/2023



Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD

16/06/2023

